



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : accueil@mairie-jouetsurlaubois.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 018-211801188-20250929-DEL29092025_27-DE

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 7
Votants 7

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme. CADIOT Patricia, première adjointe

Date de convocation : 23 Septembre 2025

Date d'affichage : 23 Septembre 2025

PRESENTS : MRs BOUQUELY, LORDEL, METGE, JAUBERT

Mmes CADIOT, CHASSIN, GAGNOL

EXCUSES : Monsieur SURIEU, Monsieur LAURENT

ABSENTS: MME REBOUX, Mme BOULANDET

SECRETAIRE : Denis JAUBERT

RPQS EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame CADIOT expose aux membres du Conseil Municipal le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif et de l'eau concernant l'exercice 2024.

Madame CADIOT ajoute que le RPQS Assainissement est envoyé en préfecture. Les données sont publiées sur le site des observatoires de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité les deux rapports présentés.

Pour copie conforme, en Mairie, le 03 octobre 2025

Le Secrétaire

Denis JAUBERT



- Transmis au représentant de l'Etat le : 06/10/2025
- Publié le : 06/10/2025
- Mis en ligne le : 06/10/2025

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le maire de JOUET-sur-L'AUBOIS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS
Code Postal : 18320
E-mail : accueil@mairie-jouetsurlaubois.fr
Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26
Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le
ID : 018-211801188-20250929-DEL29092025_28-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 7
Votants 7

AUTORISATION DE SIGNATURE
DE L'AVENANT AU CONTRAT DE
TERRITOIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme. CADIOT Patricia, première adjointe

Date de convocation : 23 Septembre 2025

Date d'affichage : 23 Septembre 2025

PRESENTS : MRs BOUQUELY, LORDEL, METGE, JAUBERT

Mmes CADIOT, CHASSIN, GAGNOL

EXCUSES : Monsieur SURIEU, Monsieur LAURENT

ABSENTS: MME REBOUX, Mme BOULANDET

SECRETAIRE : Denis JAUBERT

Madame CADIOT propose au conseil municipal de réattribuer les sommes sur les projets suivants dans le contrat de Territoire :

Nature du projet	Coût estimatif	Subvention estimée	Montant projet actualisé	Subvention actualisée
Aménagement extérieur Bâtiment Enfance	172 000	137 600	73 315	58 652
Construction Bâtiment intérêt communautaire	145 000	116 000	145 000	116 000
Installation de bornes pour camping cars	115 000	46 400	151 012.50	52 000
Aménagement pour maisons domotiques	42 733	16 000	42 733	16 000
Construction Gendarmerie Jouet/L'Aubois	150 000	54 300	-	-
Construction Gendarmerie La Guerche/L'Aubois	120 000	54 300	-	-
Aménagement du Port à Marseilles les Aubigny	300 000	54 300	-	-



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : accueil@mairie-jouetsurlaubois.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 018-211801188-20250929-DEL29092025_28-DE

SLO

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

Maison intercommunale des services			626 000	236 248
--	--	--	---------	---------

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Autorise à l'unanimité le Maire à signer l'avenant au contrat de territoire.

Pour copie conforme, en Mairie, le 03 octobre 2025

Le Secrétaire

Denis JAUBERT

Jaubert



- Transmis au représentant
de l'Etat le : 06/10/2025
- Publié le : 06/10/2025
- Mis en ligne le : 06/10/2025

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le maire de JOUET-sur-l'AUBOIS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS
Code Postal : 18320
E-mail : accueil@mairie-jouetsurlaubois.fr
Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26
Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le
ID : 018-211801188-20250929-DEL29092025_30-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 7
Votants 7

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme. CADIOT Patricia, première adjointe
Date de convocation : 23 Septembre 2025
Date d'affichage : 23 Septembre 2025
PRESENTS : MRs BOUQUELY, LORDEL, METGE, JAUBERT
Mmes CADIOT, CHASSIN, GAGNOL
EXCUSES : Monsieur SURIEU, Monsieur LAURENT
ABSENTS: MME REBOUX, Mme BOULANDET
SECRETAIRE : Denis JAUBERT

CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE
POUR LES TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT RUE DE
BRIANDE

Madame CADIOT informe le Conseil Municipal qu'une consultation a eu lieu en juin pour le choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement rue de Briande.

Madame CADIOT informe que quatre entreprises ont répondu :

- IRH :	31 500.00 € TTC
- INCA :	38 760.00 € TTC
- CABINET MERLIN :	30 205.00 € TTC
- SAFEGE :	20 552.40 € TTC

Madame CADIOT propose de retenir l'entreprise SAFEGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE à l'unanimité, le Maire et ses adjoints à signer le marché avec le bureau d'étude retenu et toutes les pièces afférentes au marché.

Pour copie conforme, en Mairie, le 03 octobre 2025

Le Secrétaire

Denis JAUBERT



- Transmis au représentant de l'Etat le : 06/10/2025
- Publié le : 06/10/2025
- Mis en ligne le : 06/10/2025

Jaubert



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : accueil@mairie-jouetsurlaubois.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

SLOW

ID : 018-211801188-20250929-DEL29092025_30-DE

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

DEPARTEMENT du CHER

Arrondissement

de ST AMAND MONTROND

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le maire de JOUET-sur-L'AUBOIS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS
Code Postal : 18320
E-mail : accueil@mairie-jouetsurlaubois.fr
Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le *SLOW*
ID : 018-211801188-20250929-DEL29092025_302-DE

Téléphone : 02 48 76 43 26
Télécopie: 02 48 76 06 22

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 7
Votants 7

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme. CADIOT Patricia, première adjointe
Date de convocation : 23 Septembre 2025
Date d'affichage : 23 Septembre 2025
PRESENTS : MRs BOUQUELY, LORDEL, METGE, JAUBERT
Mmes CADIOT, CHASSIN, GAGNOL
EXCUSES : Monsieur SURIEU, Monsieur LAURENT
ABSENTS: MME REBOUX, Mme BOULANDET
SECRETAIRE : Denis JAUBERT

AVIS SUR L'IMPLANTATION DE
PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Madame CADIOT présente le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur la commune.
Ce projet provient de la démarche d'un particulier sur des terrains privés, situés au bout de la rue des Mares. L'implantation se réaliserait sur 14.6 hectares. Ce projet aura un impact financier pour la commune d'environ 15 095 € par an ainsi que 10 000 € de taxe d'aménagement. Le dépôt du permis de construire est prévu pour juillet 2026 pour une mise en service en 2029.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Emet, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet tel qu'il a été présenté.

Pour copie conforme, en Mairie, le 03 octobre 2025

Le Secrétaire

Denis JAUBERT

La Première Adjointe,

- Transmis au représentant de l'Etat le : 06/10/2025
- Publié le : 06/10/2025
- Mis en ligne le : 06/10/2025

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le maire de JOUET-sur-l'AUBOIS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS
Code Postal : 18320
E-mail : accueil@mairie-jouetsurlaubois.fr
Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 018-211801188-20250929-DEL29092025_31-DE

Téléphone : 02 48 76 43 26
Télécopie : 02 48 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 7
Votants 7

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme. CADIOT Patricia, première adjointe

Date de convocation : 23 Septembre 2025

Date d'affichage : 23 Septembre 2025

PRESENTS : MRs BOUQUELY, LORDEL, METGE, JAUBERT

Mmes CADIOT, CHASSIN, GAGNOL

EXCUSES : Monsieur SURIEU, Monsieur LAURENT

ABSENTS : MME REBOUX, Mme BOULANDET

SECRETAIRE : Denis JAUBERT

APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Madame CADIOT rappelle la procédure de modification du zonage d'assainissement afin de mettre en conformité le plan suite aux travaux d'assainissement réalisés à PORT CONSCIENCE en 2022.

L'enquête publique s'est déroulée du 02 juin 2025 au 02 juillet 2025. Monsieur Jean-Philippe BRINGAULT était nommé commissaire enquêteur.

Suite à ses trois permanences et aucune visite de la population, il a remis son rapport favorable avec recommandations. Madame CADIOT précise que ce rapport est tenu à la disposition du public pendant un an à la mairie et sur le site internet de la commune.

Après avoir entendu l'exposé, Le Conseil Municipal,

- Approuve à l'unanimité le nouveau zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune tel qu'il a été présenté.

Pour copie conforme, en Mairie, le 03 octobre 2025

Le Secrétaire

Denis JAUBERT



- Transmis au représentant de l'Etat le : 06/10/2025
- Publié le : 06/10/2025
- Mis en ligne le : 06/10/2025

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le maire de JOUET-sur-l'AUBOIS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : accueil@mairie-jouetsurlaubois.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 018-211801188-20250929-DEL29092025_32-DE

SLOW

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers
en exercice 11**

Présents 7

Votants 7

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme. CADIOT Patricia, première adjointe

Date de convocation : 23 Septembre 2025

Date d'affichage : 23 Septembre 2025

PRESENTS : MRs BOUQUELY, LORDEL, METGE, JAUBERT

Mmes CADIOT, CHASSIN, GAGNOL

EXCUSES : Monsieur SURIEU, Monsieur LAURENT

ABSENTS: MME REBOUX, Mme BOULANDET

SECRETAIRE : Denis JAUBERT

PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A LA PREVOYANCE SANTE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatifs aux garanties de protection sociales complémentaires et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 30/06/2025,

Considérant que les personnes publiques mentionnées à l'article L.4 du code général de la fonction publique participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient, ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L.911-7 du code de la sécurité sociale.

Considérant que sont éligibles à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics les contrats destinés à couvrir les risques mentionnés à l'article L.827-1 mettant en œuvre les dispositifs de solidarité mentionnés à l'article L.827-3, cette condition pouvant être attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues à l'article L.310-12-2 du code des assurances.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la commune de Jouet-sur-l'Aubois participera au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque santé à compter du 01 janvier 2026.

Le montant MENSUEL de la participation est fixé à 15 € par agent. Le versement se fera directement aux agents.

L'agent devra fournir une attestation de labellisation à son employeur.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- D'instaurer à compter du 01 janvier 2026 la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque Santé, selon les conditions reprises ci-dessus ;



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : accueil@mairie-jouetsurlaubois.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 018-211801188-20250929-DEL29092025_32-DE

SLOW

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie : 02 48 76 06 22

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.

Pour copie conforme, en Mairie, le 03 octobre 2025

Le Secrétaire

Denis JAUBERT



- Transmis au représentant de l'Etat le : 06/10/2025
- Publié le : 06/10/2025
- Mis en ligne le : 06/10/2025

Jaubert

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le maire de JOUET-sur-L'AUBOIS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS
Code Postal : 18320
E-mail : accueil@mairie-jouetsurlaubois.fr
Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26
Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le
ID : 018-211801188-20250929-DEL29092025_33-DE

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 7
Votants 7

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme. CADIOT Patricia, première adjointe
Date de convocation : 23 Septembre 2025
Date d'affichage : 23 Septembre 2025
PRESENTS : MRs BOUQUELY, LORDEL, METGE, JAUBERT
Mmes CADIOT, CHASSIN, GAGNOL
EXCUSES : Monsieur SURIEU, Monsieur LAURENT
ABSENTS: MME REBOUX, Mme BOULANDET
SECRETAIRE : Denis JAUBERT

CREATION DE POSTE ADJOINT
ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME
CLASSE A TEMPS COMPLET

Madame CADIOT, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou promotion interne.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Un poste d'adjoint Administratif Principal 2ème classe à temps complet à raison de 35/35ème est créé à compter du 01/12/2025 pour occuper les fonctions de :

- Accueil physique et téléphonique du Public
- Gestion de la cantine et de la garderie (partie administrative et facturation)
- Recensement militaire
- Carte d'identité et passeport
- Etat Civil
- Gestion du courrier ...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise, à l'unanimité, la création de poste d'adjoint administratif principal 2ème classe, suite à un avancement de grade.

Pour copie conforme, en Mairie, le 03 octobre 2025

Le Secrétaire

Denis JAUBERT





MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : accueil@mairie-jouetsurlaubois.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

SLOW

ID : 018-211801188-20250929-DEL29092025_33-DE

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 06/10/2025
- Publié le : 06/10/2025
- Mis en ligne le : 06/10/2025

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le maire de JOUET-sur-L'AUBOIS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : accueil@mairie-jouetsurlaubs.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubeis.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers
en exercice** 11

Présents	7
Votants	7

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme. CADIOT Patricia, première adjointe

Date de convocation : 23 Septembre 2025

Date d'affichage : 23 Septembre 2025

PRESENTS : MRs BOUQUELY, LORDEL, METGE, JAUBERT

Mmes CADIOT, CHASSIN, GAGNOL

EXCUSES : Monsieur SURIEU, Monsieur LAURENT

ABSENTS: MME REBOUX, Mme BOULANDET

SECRETAIRE : Denis JAUBERT

**GRDF : REDEVANCE
D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC**

Madame CADIOT expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz naturel est fixé par décret du 25 avril 2007. Elle fait part à l'assemblée de la méthode de calcul de la RODP au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz naturel pour l'année 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public à 427.00 euros.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- ADOPTE, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz naturel pour l'année 2025.

Pour copie conforme, en Mainie, le 03 octobre 2025

Le Secrétaire

Denis JAUBERT



- Transmis au représentant de l'Etat le : 06/10/2025
- Publié le : 06/10/2025
- Mis en ligne le : 06/10/2025

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le maire de JOUET-sur-L'AUBOIS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS
Code Postal : 18320
E-mail : accueil@mairie-jouetsurlaubois.fr
Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le
ID : 018-211801188-20250929-DEL29092025_35-DE

Téléphone : 02 48 76 43 26
Télécopie: 02 48 76 06 22

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 7
Votants 7

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme. CADIOT Patricia, première adjointe

Date de convocation : 23 Septembre 2025

Date d'affichage : 23 Septembre 2025

PRESENTS : MRs BOUQUELY, LORDEL, METGE, JAUBERT

Mmes CADIOT, CHASSIN, GAGNOL

EXCUSES : Monsieur SURIEU, Monsieur LAURENT

ABSENTS: MME REBOUX, Mme BOULANDET

SECRETAIRE : Denis JAUBERT

SUBVENTION COURSE CYCLISTE

Madame CADIOT fait lecture d'un courrier de Monsieur PICHON, responsable de l'organisation Tour du Cher qui demande une subvention exceptionnelle pour permettre la réalisation du Tour du Cher. Le départ fictif est prévu à Cours les Barres et le départ réel sera à Jouet-sur-l'Aubois.

L'association demande également la mise à disposition de bénévoles pour assurer la sécurité des coureurs et du public.

Madame CADIOT précise que l'objectif est de promouvoir le territoire à travers le sport, en créant un moment de fête, de cohésion et de valorisation des communes traversées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € pour l'organisation du Tour du Cher.

Pour copie conforme, en Mairie, le 03 octobre 2025

Le Secrétaire

Denis JAUBERT



- Transmis au représentant de l'Etat le : 06/10/2025
- Publié le : 06/10/2025
- Mis en ligne le : 06/10/2025

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le maire de JOUET-sur-l'AUBOIS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS
 Code Postal : 18320
 E-mail : accueil@mairie-jouetsurlaubois.fr
 Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26
 Télécopie: 02 48 76 06 22

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
 en exercice 11

 Présents 7
 Votants 7

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme. CADIOT Patricia, première adjointe
Date de convocation : 23 Septembre 2025
Date d'affichage : 23 Septembre 2025
PRESENTS : MRs BOUQUELY, LORDEL, METGE, JAUBERT
 Mmes CADIOT, CHASSIN, GAGNOL
EXCUSES : Monsieur SURIEU, Monsieur LAURENT
ABSENTS: MME REBOUX, Mme BOULANDET
SECRETAIRE : Denis JAUBERT

ONF : COUPE DE BOIS

Madame CADIOT donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. DONDON Julien de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix pour et une abstention (Mr JAUBERT) :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année présenté ci-après
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation
- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (m³)	Surf (ha)	Coupe réglée (oui/non)	Décision du propriétaire¹	Mode de commercialisation		
						Vente sur pied	Bois façonnés Appel d'offres Gré à gré - contrats	Délivrance pour l'affouage (houppiers et bois de qualité chauffage)
8, 9	EMC	120	8.64	NON				X

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné (à la mesure)

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier. Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : accueil@mairie-jouetsurlaubois.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

Mode de délivrance des Bois d'affouages

Les bois d'affouage, houppiers, taillis et arbres de qualité chauffage, seront délivrés sur pied. Le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

Monsieur JAUBERT Denis
Madame CADIOT Patricia
Monsieur PENNEROUX Jean-Richard

Conformément aux articles L241-15 et L241-16 du Code Forestier, le conseil municipal fixe :

- le mode de partage par feu par habitant
- le délai d'abattage au 30/03/2025
- le délai de vidange au 30/09/2025

Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2026, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelle(s) n° 8 et 9. Madame CADIOT rappelle que le prix est de 8 euros le stère de chêne et de charme.

Pour copie conforme, en Mairie, le 03 octobre 2025

Le Secrétaire

Denis JAUBERT



- Transmis au représentant de l'Etat le : 06/10/2025
- Publié le : 06/10/2025
- Mis en ligne le : 06/10/2025

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le maire de JOUET-sur-L'AUBOIS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.